

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Le RPCU surveillera les mesures annoncées par le Premier ministre pour les personnes aînées

Montréal, le 3 mars 2011 - Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) se réjouit de l'annonce du Premier ministre Jean Charest qui actualise l'initiative gouvernementale *Vieillir chez soi* qui avait été annoncée dans le discours inaugural.

« Les investissements importants annoncés par le Premier ministre permettront aux personnes aînées d'obtenir les services qu'elles sont en droit de recevoir. C'est un pas dans la bonne direction» a déclaré M. Claude Ménard, président du Regroupement provincial des comités des usagers. « Les personnes âgées qui souhaitent demeurer dans leur résidence ont besoin de services plus adaptés à leurs besoins ».

Normalement ces mesures seront mises en place au niveau des établissements. Le RPCU espère que les directions des établissements entendront le message et donneront les services appropriés aux personnes âgées.

Afin de surveiller ces mesures et afin qu'elles répondent bien aux besoins, le Regroupement provincial des comités des usagers lance un vaste chantier de réflexion sur l'hébergement au Québec. Le RPCU fera une évaluation de la situation et proposera des pistes de solutions.

« Nous toucherons la prise en charge des personnes en perte d'autonomie, du domicile jusqu'au centre d'hébergement de soins de longue durée public. C'est un parcours souvent difficile pour les usagers et leurs proches » souligne M. Pierre Blain, directeur général du RPCU. « Que voulons-nous comme société pour nos personnes aînées? Que pouvons-nous faire? »

Le RPCU favorisera l'approche « milieu de vie » en centre d'hébergement public, une philosophie qui doit évoluer dans le temps étant donné le changement des valeurs de la société et l'alourdissement de la clientèle que l'on y retrouve. Le RPCU offrira les services d'une équipe de professionnels habiletés dans le domaine du vieillissement de la population et de l'hébergement. Cette équipe sera constituée de chercheurs universitaires, de praticiens du milieu et de gestionnaires d'expérience.

De plus, à l'occasion de son passage en Commission parlementaire le 15 mars prochain pour l'étude du projet de loi 127 sur la gouvernance des établissements de santé, le RPCU proposera au Ministre de la santé et des Services sociaux que les comités des usagers et de résidents défendent les droits des personnes aînées en RI, RTF et en résidence privée.

« Il y a eu trop d'abus dans ces endroits. Il faut que les droits des personnes qui y vivent soient défendues et les comités des usagers et de résidents peuvent contribuer à l'amélioration de la qualité» précise Pierre Blain. La solution proposée par le RPCU est facile et simple à mettre en place.

Le Regroupement provincial des Comités des usagers (RPCU) représente les comités des usagers et de résidents du réseau de la santé et des services sociaux. Il existe 594 comités des usagers et de résidents à travers le Québec. Le RPCU s'assure que la voix citoyenne des membres des comités des usagers et de résidents se fasse entendre.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site internet du RPCU à www.rpcu.qc.ca

-30-

Source :Pierre Blain

Directeur général du RPCU 514 436-3744 / pblain.rpcu@hotmail.com